

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI DE 1989-1990 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je veux exercer le droit de tout député lorsque la Chambre est saisie d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, celui de traiter des questions de son choix se rapportant à la situation financière du pays. Bien sûr, rien ne se rapporte plus étroitement à la nécessité qu'a le gouvernement actuel d'emprunter que le budget dont il a saisi la Chambre de façon irrégulière.

C'est un budget de promesses reniées, un budget marqué au coin de la supercherie, un budget de mauvaise gestion économique. C'est un document dont la Chambre des communes ne devrait pas être saisie à l'heure actuelle.

Les Canadiens ont parfaitement le droit d'être outrés. Ils ont parfaitement le droit d'exiger que l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) démissionne. Voyez comment le budget a été présenté: un jour à l'avance, à une conférence de presse convoquée à la hâte à cause d'une fuite. Ce n'était pas une fuite, c'était une inondation. Le budget entier a été dévoilé prématurément aux dépens des Canadiens et à l'encontre des privilèges de la Chambre.

Le ministre des Finances a-t-il démissionné? A-t-il offert sa démission? Le premier ministre (M. Mulroney) a-t-il exigé sa démission? Non. Au contraire, fidèles au style présidentiel, ils n'ont pas tenu compte du devoir envers la Chambre des communes de maintenir et de défendre le principe du secret budgétaire.

Ce qui s'est produit était absolument sans précédent, non seulement dans l'histoire de notre pays mais aussi dans celle de la démocratie parlementaire. Celle-ci a pour principe fondamental que la Chambre des communes, où siègent les représentants élus du peuple, a la primauté sur toute imposition et sur toute dépense. Les députés de la Chambre des communes doivent donc avoir connaissance du budget les premiers. Il faut en conserver le secret, non seulement pour permettre aux députés de juger le budget au nom des Canadiens mais aussi pour

Pouvoir d'emprunt—Loi

empêcher quiconque dans notre pays d'être avantagé par des renseignements réservés aux initiés. Ce principe sert à protéger le public des personnes qui, ayant accès à des renseignements en primeur, pourraient accumuler des avantages personnels au détriment des autres.

Lorsqu'il défendait sa position à la Chambre des communes la semaine dernière, le ministre des Finances a reconnu ce principe. Voilà ce qu'il a dit à la page 1005 du hansard.

Le budget est entouré de tout ce secret pour deux raisons essentielles. Il s'agit d'une part, de s'assurer que personne ne puisse connaître à l'avance le contenu du budget et en profiter d'une façon ou d'une autre et d'autre part, de respecter le principe selon lequel la politique financière du gouvernement doit être divulguée en tout premier lieu à la Chambre des communes. . .

C'est ce qu'a dit le ministre des Finances. Je n'aurais pas pu l'exprimer plus clairement, ni, je pense, vous non plus, Votre Honneur. Mais après avoir énoncé ce principe, il s'est ensuite complètement déchargé de toute responsabilité d'y adhérer. Il s'est contenté de dire que ce n'était pas de sa faute, ni celle de son ministère. Alors de qui est-ce la faute?

Le premier ministre a dit que le ministre des Finances était la victime d'un crime. Nous n'en avons aucune preuve. Nous verrons bien ce qu'il ressortira de l'enquête mais, pour l'instant, personne à la Chambre n'a de preuve. Je doute qu'il s'agisse d'un crime. Quelqu'un a fait une gaffe, et le ministre est responsable.

En ce qui concerne le budget, c'est lui le capitaine du bateau. S'il y a une fuite, quelle qu'en soit la raison, il en est responsable. S'il y a un accident, il en est responsable. Comme le capitaine de l'*Exxon Valdez*, il est responsable de ce qui se passe qu'il soit ou non sur la passerelle.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Écoutez le vocabulaire utilisé par le premier ministre et ses principaux ministres la semaine dernière. Le premier ministre a parlé du «criminel . . . qui a volé le document». Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a parlé d'un «acte de sabotage». Il a fait allusion à l'acte criminel qui s'est produit. Toutes ces citations sont tirées du hansard. Le ministre de la Justice (M. Lewis) a dit ceci, et je cite la page 1013 du hansard:

. . . il est devenu évident pour le gouvernement qu'il s'agissait bien plus de rumeurs de source sûre et qu'en fait, il y avait eu un vol de documents budgétaires. . .

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a parlé des actes d'un voleur. Les principaux ministres et le premier ministre lui-même ont dit que le budget avait bel et bien été volé. Cependant, le porte-